

AFFAIRE N° 90

Rencontre ASM – CRBAF du 24/03/2017

- Vu l'absence de l'équipe de l'équipe CRBAF AIN FAKROUN.
- Vu l'article 155 des R.G.
- Vu l'article 28 du BSDF.

LA CRQD DECIDE :-

- Match perdu par forfait au profit du CSA ASM MILA sur le score de (12-00) avec défalcation d'un point sur le décompte général du CSA CRBAF (art 155 du R.G).
- Une amende de 100 000.00 da est infligée au CSA CRBAF AIN FAKROUN payable sous quinzaine (art 36 du BSDF)

